



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2025

Table des matières



I- BALANCE GENERALE :	3
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
A. Les dépenses de fonctionnement	3
1) <i>Les charges à caractère général (chapitre 011)</i>	4
2) <i>Les dépenses de personnel (chapitre 012)</i>	6
3) <i>Les dépenses d'intervention sociale (chapitre 65)</i>	8
B. Les recettes de fonctionnement	9
1) Remboursements sur rémunérations du personnel (013).....	10
2) <i>Les remboursements de frais et produits des services (chapitre 70)</i>	10
III- SECTION D'INVESTISSEMENT	12
A- Les dépenses d'investissement	12
B- Les recettes d'investissement	12
IV- LES RESULTATS COMPTABLES	13
Evolution des résultats des clôtures des exercices (extraits comptes de gestion)	13
V- CONCLUSION	14

I- BALANCE GENERALE :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
MOUVEMENTS REELS	373 730,13	MOUVEMENTS REELS	371 896,97
MOUVEMENTS D'ORDRE	5 004,99	MOUVEMENTS D'ORDRES	
TOTAL	378 735,12	TOTAL	371 896,97
SECTION D'INVESTISSEMENT			
MOUVEMENTS REELS	4 141,41	MOUVEMENTS REELS	5 558,23
MOUVEMENTS D'ORDRES		MOUVEMENTS D'ORDRES	5 004,99
TOTAL	4 141,41	TOTAL	10 563,22
TOTAL GENERAL	382 876,53		382 460,19

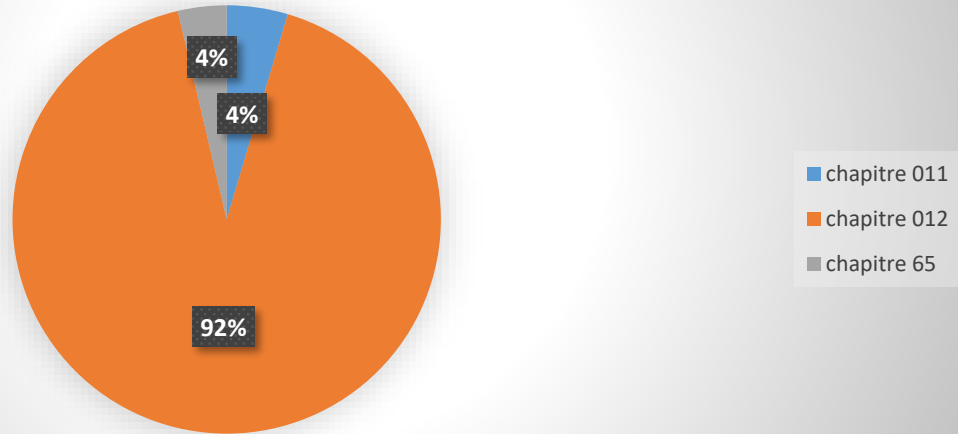
II- SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
Dépenses réelles de fonctionnement						
CHAPITRE 011	29 804,97	19 409,71	9 660,26	26 150,59	17 230,70	-34,11%
CHAPITRE 012	278 087,91	333 541,13	340 720,19	344 349,00	342 786,38	-0,45%
CHAPITRE 65	3 192,16	4 475,39	11 896,47	15 332,24	13 713,05	-10,56%
TOTAL	311 085,04 €	357 426,23 €	362 276,92 €	385 831,83 €	373 730,13 €	-3,14%
Dépenses d'ordre de fonctionnement						
	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
CHAPITRE 042		2 127,00 €	2 876,60 €	3 039,00 €	5 004,99 €	64,69%
TOTAL GENERAL	311 085,04 €	359 553,23 €	365 153,52 €	388 870,83 €	378 735,12 €	-2,61%

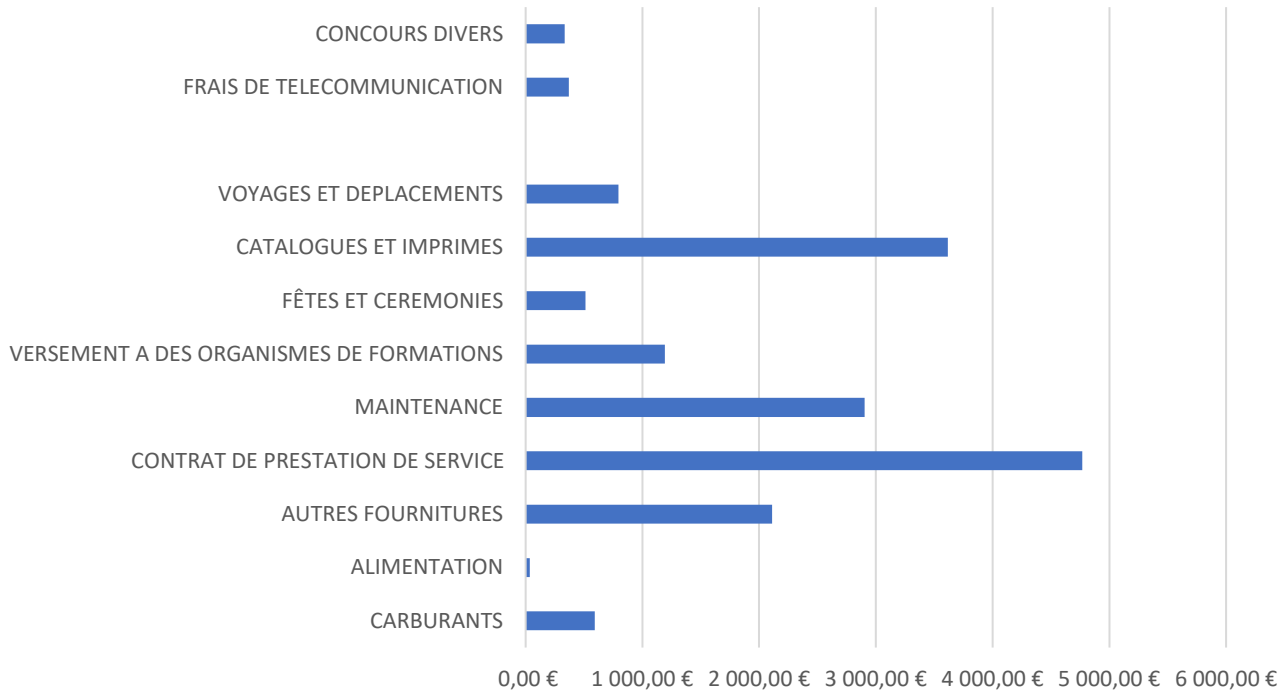
Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu entre 2023 et 2024 une diminution de 2,61 %. Les charges de personnel (chapitre 012) concentrent 92% des dépenses de fonctionnement.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre



1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Répartition des dépenses sur 2024 pour le chapitre 011



Evolution des dépenses de fonctionnement sur le chapitre 011 de 2021 à 2024

Libellé des comptes	Compte	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
CARBURANTS	60622	115,15 €	617,89 €	618,62 €	591,64 €	-4%
ALIMENTATION	60623	33,84 €	168,41 €	224,12 €	35,50 €	-84%
AUTRES FOURNITURES	60628	1 192,29 €	2 017,63 €	2 170,28 €	2 112,44 €	-3%
CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE	611	830 €	1 113 €	14 939 €	4 769,00 €	-68%
MAINTENANCE	6156	2 626,80 €	2 647,84 €	2 738,53 €	2 903,34 €	6%
VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATIONS	6184	1 182,62 €	1 150,82 €	2 880,04 €	1 191,20 €	-59%
FÊTES ET CEREMONIES	6232	0	450 €	786,79 €	511,40 €	-35%
CATALOGUES ET IMPRIMES	6236	448 €	587,60 €	606 €	3 616,80 €	497%
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	6251	57,55 €	166,85 €	373,66 €	794,56 €	113%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	6262	362,53 €	414,76 €	488,04 €	370,45 €	-24%
CONCOURS DIVERS	6281	324,88 €	325,46 €	325,51 €	334,37 €	3%
REMBOURSEMENT DE FRAIS	62875	12 236,05 €	0	0	0,00 €	
Total		19 409,71 €	9 660,26 €	26 150,59 €	17 230,70 €	-34%

Le chapitre 011 est en diminution par rapport à 2023 (-34 %) du fait de la mise en place d'un projet sur la mémoire en 2023 (10 000 €).

Le compte 60623 a connu une forte diminution en raison de la participation importante des usagers du labo et de l'absence d'agents sur l'année 2024 limitant ainsi certaines actions qui auraient pu engendrer des dépenses substantielles.

Le compte « contrat de prestation de service » est lié à l'engagement auprès du GIP RECIA pour l'utilisation du SLO. Le montant de ce contrat a été signé par un parapheur électronique qui s'est élevé à 433 € sur l'exercice 2024. Il faut y ajouter la contribution au droit de la convention avec le Délégué aux Protections des Données. Sur 2024, la convention pour l'ACFI a été renouvelée à hauteur de 680 €.

Le compte « Maintenance » concerne le logiciel Mélissande et Pelheas pour un montant de 2 903 € sur 2024 en légère augmentation.

Le compte versement à des organismes de formation correspond aux dépenses liées aux cotisations à la fédération des centres sociaux. Sur 2023, une formation avait été organisée sur le logiciel du CCAS ce qui par conséquent explique la baisse de 59 % pour l'exercice 2024.

Le compte « Catalogue et Imprimés » représente les créations et impressions graphiques pour le Lab'O des possibles, le forum de l'Emploi et le Conseil des Aînés pour un montant de 3 616 € en 2024. L'augmentation est liée à la prestation réalisée de signalétique au sein de l'Agora pour un montant de 2 208 €. Cette signalétique était attendue et répond à de nombreuses attentes du public et des partenaires.

La plupart des dépenses restent sensiblement identiques à l'exception du compte 611 pour l'année 2024.

Sur le chapitre 011, pour les exercices 2020 et 2021, nous avons le compte 62878 pour rembourser à la CCTVL une partie du salaire d'un travailleur social. Depuis, son départ, le chapitre 011 a diminué. Sur l'exercice 2023, l'explication de la forte hausse est le financement d'une association pour la réalisation de projet autour de la mémoire.

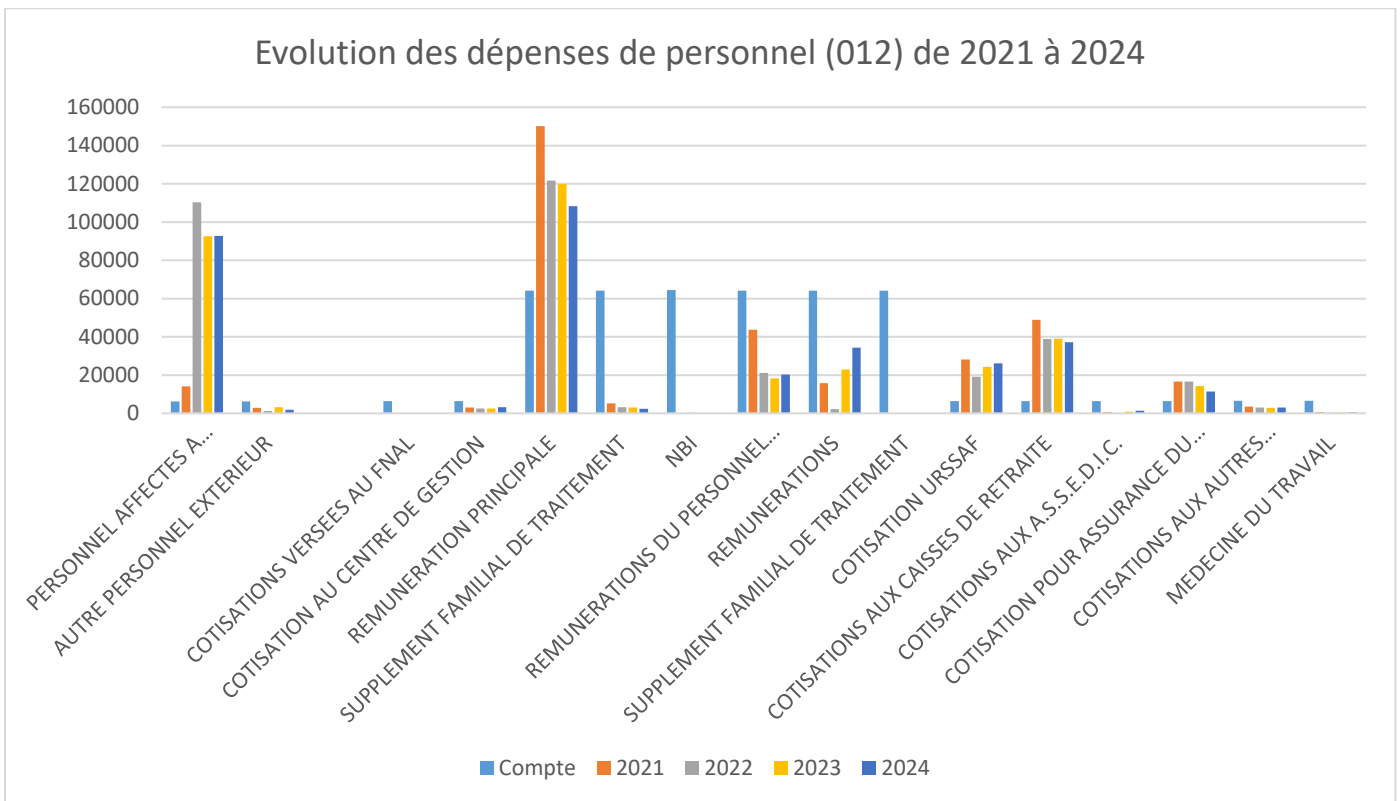
Sur 2024, nous revenons sur des dépenses raisonnables. Les autres comptes connaissent des variations non significatives.

2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Evolution des dépenses de fonctionnement sur le chapitre 012 de 2021 à 2024

Libellé des comptes	Compte	2021	2022	2023	2024	Évolution entre 2023/2024
PERSONNEL AFFECTES A L'ETABLISSEMENT	6215	14 115,09 €	110 383 €	92 546 €	92 744,00 €	0,21%
AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	6218	2 808,25 €	1 125 €	3 175 €	1 842,77 €	0,21%
COTISATIONS VERSEES AU FNAL	6332	166 €	121 €	134 €	145,00 €	8,21%
COTISATION AU CENTRE DE GESTION	6336	3 037,16 €	2 582,88 €	2 488,59 €	3 141,27 €	26,23%
REMUNERATION PRINCIPALE	64111	150 157,45 €	121 637,52 €	119 866,25 €	108 310,36 €	-9,64%
SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	64112	5 204,56 €	3 137,80 €	2 998,17 €	2 376,47 €	-20,74%
NBI	64513		300 €		0,00 €	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL AUTRES INDEMNITES	64118	43 698,42 €	21 108,51 €	18 201,77 €	20 349,48 €	11,80%
REMUNERATIONS	64131	15 778,81 €	2 209,91 €	22 911,77 €	34 247,19 €	49,47%

SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	64132					
COTISATION URSSAF	6451	28 117 €	19 052 €	24 276 €	26 054,00 €	7,32%
COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	6453	48 934,42 €	38 919,84 €	39 087,40 €	37 100,01 €	-5,08%
COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	6454	635 €	90 €	925 €	1 387,00 €	49,95%
COTISATION POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	6455	16 659,45 €	16 659,40 €	14 250,71 €	11 476,05 €	-19,47%
COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	6474	3 604 €	2 968 €	2 897,34 €	3 038,00 €	4,85%
MEDECINE DU TRAVAIL	6475	625,52 €	425,33 €	591 €	469,66 €	-20,53%
Total		333 541,13 €	340 720,19 €	344 349 €	342 786,38 €	-0,45%



Le chapitre 012 connaît une légère diminution par rapport à 2023 à hauteur de 0,45 %. Les dépenses sont plutôt stables sur ce chapitre.

L'augmentation principale se situe au niveau du chapitre 64131 rémunérations (contractuels). En effet, un travailleur social est présent sur le CCAS en tant que contractuel sur le labo des possibles. De plus, depuis novembre, le salaire d'un autre travailleur social a été réintégré sur le tableau des effectifs du CCAS par conséquent, cela impacte aussi ce compte qui a connu sur 2024, une évolution substantielle.

Cela se répercute sur les charges pour le compte 6454 cotisations aux ASSEDIC qui est également en évolution.

Le compte 6215, mise à disposition d'agents est identique. Ce compte reprend la mise à disposition jusqu'au 31/12/2024 d'un travailleur social, d'une quote-part de la rémunération du directeur de p... comme chaque année, un calcul est fait pour valoriser les participations des RH, archiviste, DSI, DGS, finances et communication de la Ville.

Au 31 décembre 2024, le CCAS emploie 6 agents, hors résidence des Belettes. Les autres agents (3 ETP) sont des agents rattachés à la Ville.

La baisse de 9% sur le compte rémunération principale 64111 correspond au départ d'un agent pour convenance personnelle.

Le compte 64118 correspond aux primes et intègre le CIA mis en place par l'équipe municipale actuelle.

Le compte 6218 (autres personnels extérieurs) correspond aux prestataires qui interviennent pour les ateliers numériques par exemple.

Les cotisations pour l'assurance du personnel sont prises en charge en totalité par le CCAS et un remboursement de la part de la résidence est fait depuis 2020 en fonction du nombre d'agents. Il en est de même pour le compte cotisation aux autres organismes sociaux qui représente l'adhésion au CNAS.

Enfin le compte 6336 centre de gestion connaît une évolution de 26 %. Les contractuels cotisent sur la totalité du salaire (traitement + l'ensemble des primes), les titulaires cotisent uniquement sur leur traitement, donc plus il y a de contractuels plus il y a de cotisations pour ces organismes.

3) Les dépenses d'intervention sociale (chapitre 65)

Libellé du compte	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
6512 droits d'utilisation informatique en usage			480 €	0,00 €	-100%
6562 – Aides	4 474,33 €	3 534,56 €	6 491 €	5 349,59 €	-18%
65733 DEPARTEMENTS		8 360 €	8 360 €	4 600,00 €	-45%
65748 AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE				3 760,00 €	
65888 charges diverses de gestion courante	1,06 €	1,91 €	1,24 €	3,46 €	179%
Total	4 475,39	11 896,47 €	15 332,24 €	13 713,05 €	-11%

Ce chapitre correspond principalement aux financements de mesures d'aides (6562). Il est assez stable. La proximité avec les différents acteurs de l'action sociale permet une orientation efficace des usagers. Les dossiers présentés sont très régulièrement liés aux factures d'énergie et les situations présentées sont souvent complexes et la seule aide du CCAS, du Secours Catholique et du Secours Populaire ne peuvent suffire. Il faut mettre en avant le travail en collaboration avec les membres de la commission permanente du CCAS qui traitent les aides. Une très belle collaboration avec la participation active du secours Catholique et du Secours Populaire dans les co-financements avec le CCAS. L'arrivée d'un nouveau membre représentant les restos du cœur en cours d'année permet aussi un soutien sur le plan alimentaire. Il y a un vrai travail de concertation entre ces acteurs.

L'aide au permis jeune :

Sur 2024, trois dossiers ont été financés Depuis sa création en 2020, nous avons financé 11 permis.

Depuis le transfert du PIJ vers le service jeunesse, la bourse permis jeune qui est une aide facultative est gérée par l'agent en charge du service emploi et du relais mission locale.

La subvention pour le FUL pour le Conseil Départemental et la Mission Locale est identique soit 4 600 € pour le FUL et 3 760 € pour la mission locale.

Pour le budget 2025, les membres du CA ont souhaité diminuer la participation sur le FUL. En effet, lors des présentations de dossiers de dettes sur de l'énergie, souvent les critères ne peuvent permettre de solliciter ce fonds. Par conséquent, les membres du CA ont souhaité abonder le budget aides qui permettra d'aider les personnes qui ne peuvent prétendre à ce fonds.

B. Les recettes de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	Evolution 2023/2024
CHAPITRE 013	2 026,74 €	26 182,25 €	32 609,28 €	6 035,70 €	-81,49%
CHAPITRE 70	41 711,70 €	16 578,80 €	19 945,80 €	10 981,20 €	-44,94%
CHAPITRE 74	322 064,50 €	378 317,98 €	314 104,78 €	354 611,69 €	12,90%
CHAPITRE 75	607,30 €	664,10 €	653,12 €	268,38 €	-58,91%
CHAPITRE 77	0	400 €	2 204,79 €	0,00 €	-100,00%
TOTAL	366 410,24 €	422 143,13 €	369 517,77 €	371 896,97 €	0,64%

Evolution des recettes de fonctionnement de 2021 à 2024 :

LIBELLE DES COMPTES	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
----------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------------------------

6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	2 026,74 €	22 338,25 €	32 609,38 €	4 243,70 €	
6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 844 €		1 792,00 €	
70841	AUX BUDGETS ANNEXES	18 809,36 €				
70871	REMBOURSEMENT PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	10 387,94 €				
70872	REMBOURSEMENT PAR LES BUDGETS ANNEXES	10 209,60 €	12 402,03 €	9 993,80 €	7 388,00 €	-26%
7088	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICES	2 304,80 €	4 176,77 €	9 952 €	3 593,20 €	-64%
7473	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS CONSEIL DEPARTEMENTAL	0	23 120 €	27 248,10 €	28 728,40 €	5%
74741	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	250 719 €	267 105 €	184 232 €	219 382,00 €	19%
748	AUTRES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	71 345,50 €	88 092,98 €	102 624,68 €	106 501,29 €	4%
7588	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	607,30 €	664,10 €	653,12 €	268,38 €	-59%
7713	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0				
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICE ANTERIEUR)	0	400 €	2 204,79 €		-100%
	TOTAUX	366 410,24 €	422 143,13 €	369 517,77 €	371 896,97 €	0,64 %

1) Remboursements sur rémunérations du personnel (013)

Sur 2024, des agents ont été en arrêt sur la fin d'année ce qui a généré quelques remboursements à hauteur de 4 243,70 €. Sur 2023, nous avons eu plusieurs arrêts ainsi qu'un congé maternité.

2) Les remboursements de frais et produits des services (chapitre 70)

Le mouvement au compte 70872 est apparu sur l'exercice 2020 et correspond à l'assurance SOFAXIS par le budget annexe de la résidence des Belettes pour les agents relevant de cette structure. Cette opération permet de faire porter cette charge par le budget de la résidence des Belettes et de clarifier les relations financières entre le CCAS et la résidence. Sur 2024, le montant s'élève à 7 388 €.

Le compte 7088 correspond aux recettes des ateliers et animations du pôle retraités ainsi que le transport qui est assuré par le CCAS depuis 2019. Sur 2023, les recettes du supplément familial ont été enregistrées sur le compte 7088 alors qu'elles auraient dû l'être sur le compte 6459 ce qui par conséquent explique la différence entre 2023 et 2024.

3) Les subventions du Département et de la Commune

Depuis deux ans le compte 7473 enregistre les subventions liées aux appels à projets relatifs au pôle retraités (Conférence des financeurs). Sur 2024, nous avons reçu une subvention relative à l'action « Prévention des chutes » de xx€.

Ce compte correspond aussi aux versements liés au suivi des bénéficiaires du RSA par nos travailleurs sociaux.

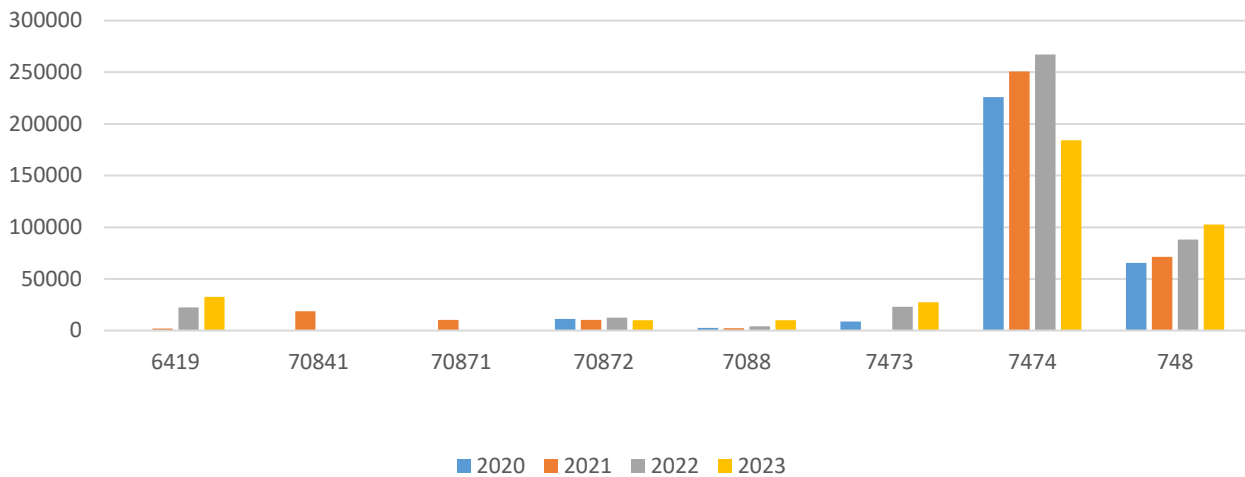
Nous avons reçu le solde de 2023 pour un montant de 3 200 € et aussi un acompte concernant la prise en charge des dossiers RSA d'un montant de 21 600 €. Les montants sont plus importants car nous sommes passés à 60 mois-mesures sur l'année ce qui explique l'augmentation de la prise en charge. Nous n'avons pas perçu encore le solde RSA de 2024 pour avoir la somme globale liée au suivi des bénéficiaires du RSA. La relation saine et professionnelle avec le Département nous permet de suivre au mieux l'évolution des suivis et de nous rajouter des dossiers en fin d'année si besoin afin de ne pas être trop sanctionné financièrement par des personnes qui n'honorent pas leur rendez-vous.

Le compte 74741 est celui où s'impute la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la Ville. Il s'agit de la principale recette du budget du CCAS puisqu'elle représente 59 % des ressources de la section de fonctionnement. Cette subvention a augmenté de 19 % par rapport à 2023. Sur 2023, la subvention était plus faible du fait du montant important enregistré sur le compte 6419 remboursement de personnel.

Au compte 748 « Autres attributions » on trouve la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour le Centre Social. Ce compte est en augmentation par une participation plus importante de la CAF qui s'élève en 2024 à 106 501 €, soit une évolution de 4 % par rapport à 2023 et de 21 % par rapport à 2022.

Ainsi, les recettes de fonctionnement sont établies pour 2024 à **371 896,97 €** soit une augmentation de 0,64 % par rapport à 2023.

Les principales recettes de fonctionnement de 2020 à 2023



III- SECTION D'INVESTISSEMENT

A- Les dépenses d'investissement

Le financement de la section d'investissement repose sur l'affectation du résultat des exercices antérieurs au compte 1068 et essentiellement sur le virement de la section de fonctionnement et les amortissements.

Dépenses réelles	2021	2022	2023	2024
CHAPITRE 13				188,00 €
CHAPITRE 20	0	1 064,99 €	435,46 €	1 885,03 €
CHAPITRE 21	1 307,98 €	9 864,78 €	7 580,91 €	2 068,38 €
TOTAL	1 307,98 €	10 929,77 €	8 016,37 €	4 141,41 €
Dépenses d'ordre	2021	2022	2023	2024
CHAPITRE 28	0	0	0	0
TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE	1 307,98 €	0	8 016,37 €	4 141,41 €

Sur 2024, les montants dépensés en investissement correspondent au renouvellement du parc informatique, licences d'exploitation et le document unique sur le chapitre 20 et 21

B- Les recettes d'investissement

	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles				
CHAPITRE 10	7 907,11 €	0	7 927,51 €	5 558,23 €
CHAPITRE 13	0	0	261 €	0 €
TOTAL	0	0	8 188,51 €	5 558,23 €
Recettes d'ordre	2021	2022	2023	2024
CHAPITRE 040	2 127 €	2 876,60 €	3 039,00 €	5 004,99 €
TOTAL DEPENSES REELLES ET D'ORDRE	2 127 €	2 876,60 €	11 227,51 €	10 563,22 €



Sur 2024, les amortissements représentent un total de **5 004,99 €**.

Le chapitre 10 correspond à l'excédent de fonctionnement reporté et au FCTVA.

Il faut souligner que le budget du CCAS ne supporte aucun emprunt.

IV- LES RESULTATS COMPTABLES

Evolution des résultats des clôtures des exercices (extraits comptes de gestion)

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat de Clôture de l'exercice de fonctionnement en	13 371,84 €	8 388,44 €	15 245,45 €	72 235,06 €	45 169,05 €
Résultat de Clôture de l'exercice d'investissement en	- 216,79 €	-7 907,11 €	819,02 €	-7 234,15 €	- 4 023,01 €

	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement 2024	378 735,12 €	371 896,97 €	-6 838,15 €
Investissement 2024	4 141,41 €	10 563,22 €	6 421,81 €
Résultat 2024			- 416,34 €
Excédent 2023 reporté en recettes de Fonctionnement		39 610,82 €	39 610,82 €
Déficit 2023 reporté en dépenses d'investissement	-4 023,01 €		-4 023,01 €
Résultat de clôture en Fonctionnement			32 772,67 €
Résultat de clôture en Investissement			2 398,80 €
Résultat global de clôture 2024			35 171,47 €

La section de fonctionnement est en déficit en 2024, le résultat de l'exercice est reporté permettra d'avoir un résultat de clôture en fonctionnement de **32 772,67 €**.

Le résultat de l'exercice 2024 de la section d'investissement est de 2 803,60 €. Le déficit reporté de 2023 donne un résultat de clôture d'exercice sur la section d'investissement de **2 398,80 €**.

Il sera donc inscrit au budget supplémentaire 2025 du CCAS au compte 001 en dépenses de la section d'investissement un montant de **2 398,80 €**.

Il sera repris en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 la somme de 32 772,67 €.

V- CONCLUSION

Au cours des dernières années, le CCAS a grandement étoffé son offre de services, dans le cadre du projet Agora, France Services, la borne médicale, les restos du cœur sont des services récents qui permettent d'accompagner les administrés au mieux au quotidien et qui s'ajoutent aux nombreux services et partenaires présents sur le site. (Abrapa, CLIC, GRETA, Planning familial.... Ce sont plus de 40 partenaires présents sur le site.

Ne disposant pas de ressources propres importantes, le CCAS bénéficie d'un soutien financier de la Ville. Aujourd'hui, les services portés par le CCAS sont nombreux comparativement à des communes de même taille.

Le budget est particulièrement rigide puisque 92 % des dépenses de fonctionnement sont des charges de personnel.

La recherche de sincérité budgétaire explique aussi la hausse de certaines imputations ces dernières années. Elle donne une vision plus réaliste du coût des services et des relations financières entre la Ville, son CCAS et la résidence autonomie des Belettes.

La politique sociale représente un coût croissant pour la Ville mais contribue pleinement au maintien d'un lien social entre les habitants dans un contexte particulièrement difficile. Le bénéfice des interventions du CCAS est certain mais difficilement mesurable.

L'année 2024 a été complexe sur le labo des possibles par de nombreuses absences. Nous pouvons remercier la Caisse d'Allocations Familiales qui nonobstant l'absence d'agents a accepté de maintenir le subventionnement.

L'objectif principal du CCAS est de pouvoir maintenir un service de qualité qui est à ce jour reconnu par les administrés et institutions et qui rayonnent bien au-delà de la Ville de Beaugency. La mission principale est d'accompagner les habitants dans leurs démarches, favoriser l'inclusion sociale et contribuer à un environnement de solidarité et de soutien.

Le CCAS accompagne les bénéficiaires du RSA et a recruté un agent qui y est dédié une partie importante de son temps. Par conséquent, le Conseil Départemental indemnise le CCAS pour le suivi de cette mission.

Le résultat de clôture en fonctionnement reste important pour un CCAS. Cela est dû aux ajustements en cours d'année et à un excédent qui se reporte d'année en année qui avait été généré par des remboursements substantiels pour des absences d'agents. Celui-ci va donc diminuer au cours des années à venir afin de retrouver un seuil acceptable afin que la subvention de la ville soit la plus ajustée.

Nous tenons à souligner la participation active des membres du Conseil d'Administration qui montre une implication, un intérêt ce qui est plutôt constructif.